

Politique | Covid-19 : Limoges Métropole compte débloquent 500 000 € pour prendre en charge des loyers de TPE



Après avoir accompagné les entreprises en difficulté lors de la première vague de Covid-19 à hauteur d'un million d'euros, Limoges Métropole amplifie son effort pour les semaines à venir. Elle soumettra aux votes des élus communautaires, le 16 décembre, une enveloppe de 500 000 euros pour prendre en charge les loyers d'entreprises de moins de dix salariés.

Limoges Métropole va continuer d'accompagner les entreprises en difficulté. Au moins pour ce mois-ci. La Communauté urbaine s'était déjà engagée au printemps à hauteur de 420 000 €, soit 2 € par habitant, en abondant le Fonds de solidarité et de proximité de près de 30 millions financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires/Caisses des Dépôts et les EPIC. Ce dernier a pour vocation de soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie. Aujourd'hui, huit millions sont encore disponibles, ce qui suppose que des entreprises n'ont pas encore sollicité ce dispositif ou peut-être en ignorent-elles l'existence. « Sur la question des avances de trésorerie, il y a une frilosité à aller en chercher parce que nombre d'entreprises sont en situation précaire et elles savent qu'à terme, il faudra rembourser constate Guillaume Guérin, président de Limoges Métropole et 8 millions, ce n'est pas anodin. Je m'inquiète donc de la non consommation totale de ce fonds, c'est pourquoi nous n'abonderons pas davantage. »

Fort de ce constat, la Communauté urbaine a choisi de soutenir différemment les petites entreprises d'au moins un salarié et jusqu'à moins de dix, victimes d'une fermeture administrative en novembre, en prenant en charge leurs loyers. Une aide de 500 000 euros sera soumise au vote des élus lors du Conseil communautaire du 16 décembre.

Ainsi, seront éligibles les secteurs de l'industrie manufacturière ; les services à l'industrie et de l'artisanat de production et du patrimoine vivant mais également les jeunes entreprises innovantes, start-up, librairies indépendantes, cafés, hôtels indépendants et restaurants. Les demandes devront être adressées au plus tard le 31 décembre par mail. Les dossiers sont disponibles sur www.limoges-metropole.fr et à l'accueil de l'établissement public. Les demandes seront instruites rapidement. « Nous ne prenons pas d'engagement au-delà du mois de novembre précise-t-il, l'idée est de venir en soutien aux commerçants qui ont des difficultés à payer leur loyer. Nous sommes dans notre rôle sur la base de la compétence de l'aide à l'immobilier d'entreprise. »

Un engagement qui pourrait atteindre 2,4 millions

Par ailleurs, les autres dispositifs mis en place par la Communauté urbaine se poursuivent à savoir, l'aide pour favoriser la transformation numérique des entreprises assortie d'une enveloppe de 200 000 € pour l'industrie, le commerce, l'artisanat, les services et activités agricoles afin de valoriser la relation clientèle et la gestion des stocks. Pour les start-up implantées sur la Technopole ESTER, les demandes d'annulation de loyers sont toujours possibles pour certains de ses locataires, un budget de 280 000 € étant affecté à cet effet. « Si on dépense les 500 000 € d'aide au loyer, on aura atteint au total 2,4 millions avec l'ensemble des dispositifs, ce qui n'est pas rien quand on connaît l'état de nos finances qui ne sont pas mirobolantes. C'est un effort très significatif dans la limite de nos compétences. » Les loyers de 34 entreprises ont déjà été annulés pour le 1er trimestre et 16 bénéficieront d'une annulation totale pour l'année. « Je me méfie des effets d'annonce car la multiplication des propositions fait que les gens s'y perdent constate Emile-Roger Lombertie, maire de Limoges et président la Technopole, aujourd'hui très peu de professionnels ont touché de l'argent donc ils ont besoin de cet argent. » Un constat partagé par l'élu de l'opposition Gaston Chassain, vice-président en charge des activités commerciales et artisanales. « Il ne faut pas qu'il y ait de trous dans la raquette malgré les grosses sommes annoncées par l'État. En tant qu'élu de terrain ou d'EPCI, nous avons une vision beaucoup plus fine de la situation, il se trouve que des gens n'ont droit à rien. L'objectif est de pallier à ces manques en ciblant ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'autres mesures. J'ai peur que la troisième vague soit économique. » D'où l'importance d'instruire rapidement les dossiers qui seront déposés. « Il ne faut pas que l'aide soit touchée six mois après la demande, c'est pourquoi tout est mis en place par Limoges Métropole pour que cela aille vite. »

Trois établissements sur quatre menacés de fermeture

Si la majorité des commerces qualifiés de non-essentiels lèveront le rideau ce samedi, les restaurants ont une perspective de réouverture plus lointaine, au mieux le 20 janvier, tandis que les bars et discothèques n'ont aucune visibilité. Lors d'une manifestation à Limoges le 24 novembre, des professionnels de métiers de bouche ont exprimé leur mécontentement, beaucoup redoutant de déposer le bilan. Une crainte partagée par Emmanuel Bassot, restaurateur et secrétaire général de l'UMIH 87. «La colère est grande, nous avons la chance de vivre en France, d'être accompagné et un geste comme aujourd'hui est significatif et fort avec cette annulation des loyers. Cela permettra peut-être aux 2 500 salariés que nous représentons d'être le moins égratignés possible. Car à Limoges et sur la métropole, nous craignons l'année prochaine une catastrophe économique avec trois établissements sur quatre qui pourraient fermer tous secteurs confondus. Les discothèques sont, par exemple, sans revenus depuis mars. Au niveau national, nous attendons 50 000 faillites et 250 000 salariés sur le carreau.»

Président de la Chambre départementale de Métiers et de l'Artisanat, Jean-Pierre Gros a lui aussi insisté sur le soutien aux entreprises qui échappent à tous les dispositifs. « Aujourd'hui, 33 % des artisans ont subi des fermetures administratives déplore-t-il, ils sont parfois installés depuis moins d'un an ou un peu plus et ils n'ont droit à aucune aide. Il faut avoir un œil attentif sur ces très petites entreprises en devenir en apportant une réponse particulière. Ces artisans n'attendent pas un soutien au financement car demain, il faudra rembourser les aides. Seulement 10 % des artisans ont sollicité un PGE pour éviter de générer des dettes face à un avenir incertain. » Cette population a passé le cap du premier confinement mais aujourd'hui, elle ne demande qu'à travailler. « Mon objectif est donc d'être attentif aux petites entreprises fragilisées, notamment celles qui viennent de se créer, en apportant des investissements afin de maintenir le lien social et une activité économique en milieu rural ou à Limoges. »

Consommer local

L'annulation des loyers est une bonne initiative pour Pierre Massy, président de la CCI 87, qui voit là « une dépense en moins pour les commerçants qui ont des trésoreries exsangues alors que le Tribunal de Commerce est vide, c'est fou ! S'étonne-t-il. Il va sûrement se remplir car il y aura forcément un jour où cela ira moins bien. Des commerçants se sont débrouillés sans le fonds de soutien de la Région, 40 à 50 % n'ont pas demandé le PGE. Ils comptent sur les fêtes pour gagner leur vie dans une période où les gens dépensent pour leurs cadeaux de Noël. C'est pourquoi la perception de ce confinement est différent du premier, les gens veulent travailler ». »

Pour aller dans ce sens, la Ville de Limoges en coordination avec Limoges Métropole a autorisé les magasins à ouvrir tous les dimanches du 29 novembre au 27 décembre. Le stationnement sera gratuit de 14h à 16h tous les samedis à partir du 28 novembre et jusqu'au 2 janvier (inutile de prendre un ticket à l'horodateur). Tous les samedis, le stationnement de moins de 2 h est gratuit toute la journée sur les parkings Bibliothèque, Jourdan, Hôtel de Ville et Churchill. Il est également gratuit tous les dimanches et jours fériés sur l'ensemble des zones et 30 minutes sont offertes tous les jours sur la voirie. « Nous incitons vivement la population à faire ses achats en centre-ville et la rue Jean-Jaurès sera piétonnisée les quatre prochains dimanches même s'il n'y a pas de marché de Noël cette année » annonce Emile-Roger Lombertie, maire de Limoges. Une bonne occasion de faire du lèche-vitrine tout en faisant une bonne action.

Corinne Méricaud

Crédit Photo : Corinne Méricaud

Publié sur aqui.fr le 27/11/2020

[Url de cet article](#)

